

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°
09-2022 concernant l'élaboration d'un plan climat communal**

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 30 mai 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 09-2022 s'est réunie à Castelmont, le 30 mai 2022, de 18h00 à 19h45, dans la composition suivante :

Madame Lumia Claramunt, PLR, confirmée Présidente
Monsieur Fabien-Thierry Deillon, UDC
Madame Olivera Gironi, PLR
Madame Camille Jeanmonod, VER, Rapportrice
Madame Eva Tortelli, PSIG
Madame Jessica Waeny Desponds, VER
Madame Ariane Zwahlen, PSIG

La Municipalité est représentée par M. le Municipal Maurizio Mattia et accompagné de Monsieur Colin Jequier, chef de service Energie & Environnement.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

La Présidente souhaite la bienvenue à Monsieur le Municipal Maurizio Mattia et à Monsieur Colin Jequier et leur donne la parole.

Monsieur Mattia rappelle que le financement du plan climat (PC) a été présenté au Conseil communal il y a quelques mois via la préavis n°21-2021. Pour mémoire, les 1 ct/kWh sont pris sur la rétribution financière des SIL aux ménages prilliérans. Le total estimé (400'000 à 500'000 CHF/année sur 4 ans) permettra de financer le début du PC. Monsieur Mattia fait ensuite un bref rappel du contexte dans lequel ce préavis est proposé. L'Accord de Paris a été ratifié par la Suisse et vise à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés. Selon le dernier rapport du GIEC, nos actions ces prochaines années seront déterminantes pour tenir cet objectif. La Suisse a pour but une diminution de 50 % des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 et une neutralité carbone d'ici 2050. Les mesures pour y parvenir doivent obtenir l'adhésion de la population. L'assemblée citoyenne (AC) est une première étape indispensable à ce plan climat. Dans un second temps, la Municipalité proposera un deuxième préavis sur les mesures du PC et sur la suite de son financement. Prilly ne part pas de zéro puisqu'elle est Cité de l'énergie GOLD depuis 2020.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°
09-2022 concernant l'élaboration d'un plan climat communal**

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

«Une analyse plus fine doit cependant être réalisée en matière de biodiversité et de nature en ville sur le plan communal» (p.6). Pourquoi avez-vous choisi de mener ces deux études et pas d'autres ? Seront-elles mandatées à l'externe ou il y a-t-il une part réalisable à l'interne, notamment par le nouvel architecte paysagiste ?

Il s'agit d'étudier des éléments qui permettent de prendre des mesures au niveau communal. Certains éléments auraient pu être analysés mais sont difficilement maîtrisables, par exemple la gestion du risque d'incendie. Nous avons déjà accès à certaines données au niveau du Canton ou via l'étude sur le ruisseau de Broye (préavis 6-2015). Cependant, les inventaires ne sont pas complets ; il faut donc réaliser un inventaire exhaustif des essences présentes sur le territoire communal, tant public que privé, pour permettre d'évaluer le niveau de biodiversité de la ville. Ces analyses sont très chronophages, c'est pourquoi un mandat externe sera demandé.

L'analyse de la biodiversité portera-t-elle sur la faune, la flore ou les deux ?

Le Département cantonal recommande d'analyser la flore car il est plus aisé de déduire la faune qui y est associée. De plus, l'étude de la faune demande beaucoup plus d'observation et donc beaucoup plus de temps. L'étude du réseau écologique de Lausanne et de l'Ouest lausannois servira de base pour ce travail. Cependant, il est difficile de retranscrire une étude du SDOL sur le territoire prilliéran, il faut donc la compléter.

N'existe-t-il pas déjà un inventaire des arbres sur les parcelles privées de Prilly ?

Non, seul l'abatage des arbres est répertorié. Il faut donc réaliser un inventaire canopée. Grâce à ce dernier, l'évolution de chaque arbre sera suivie. La mise à jour du registre sera continue. Il ne sera pas possible d'obliger les propriétaires à planter des arbres mais des conseils pourront leur être donné sur les essences qui sont résilientes au réchauffement climatique. L'indice canopée (la surface d'ombrage sur le territoire) est un élément primordial pour lutter contre le réchauffement climatique.

S'agit-il d'une demande du Canton ?

Non, mais nous anticipons car le Canton demandera prochainement un plan communal de protection des arbres.

Selon le préavis, il s'agit d'un inventaire des essences de plus de 3 mètres. Sera-t-il possible de catégoriser les arbres selon leur hauteur ?

Oui. Le programme permettra d'ajouter des filtres afin de sélectionner une dimension ou un diamètre de tronc spécifique.

Avez-vous pensé à vous allier avec d'autres villes afin de réaliser le plan climat ?

Oui, la question s'est posée au niveau du SDOL. Cependant, le Canton recommande une réalisation individuelle du PC car plus la planification est large moins les objectifs sont spécifiques à la Commune et moins la population adhère au processus. Un projet de plan canopée mais sans inventaire des arbres est en cours au sein du SDOL. Il s'agit de photos aériennes prises par drone/avion.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°
09-2022 concernant l'élaboration d'un plan climat communal**

Allez-vous vous inspirer du plan climat lausannois pour gagner du temps, sauter des étapes ?
Nous pourrions nous appuyer sur des mesures prises par Lausanne et échanger avec les personnes actives sur le terrain. Nous avons également des réunions Canton-Commune sur la durabilité afin d'éviter de réinventer la roue.

Vous parlez d'objectif de réduction de GES mais pas d'absorption, pourquoi ?
L'absorption est à inclure dans la réduction même si ceci n'en représente qu'une petite partie. Planter un arbre permet d'absorber du CO₂. Il existe également des techniques industrielles d'absorption mais qui demandent beaucoup d'énergie.

Quelles sont les actions concrètes que vous allez mettre en place pour diminuer de 50 % les émissions territoriales directes ?

Les principales sources de GES sur lesquelles la Commune peut avoir un impact sont dues à la mobilité ainsi qu'à la chaleur et à l'électricité des bâtiments. Les mesures qui seront prises ne seront pas populaires, c'est pourquoi nous ne pouvons pas faire l'économie d'une AC. Ces mesures comprendront probablement une diminution de l'usage des voitures à diesel, un développement de pompes à chaleur et l'assainissement des bâtiments. Selon les premières données, il faudrait installer 75'000 m² de panneaux solaires d'ici 2035 sur le territoire communal. Pour ce qui est de la consommation des habitant·e·s, hormis informer et conseiller, la Commune a peu d'impact sur ces émissions.

Pourquoi avoir choisi la fresque du climat comme outil ? Est-il prévu de le proposer aux écoles, aux APEMS ?

C'est un outil qui est beaucoup utilisé en France et en Belgique et qui a fait ses preuves. La fresque du climat consiste en un jeu interactif avec des cartes, posters et défis à relever qui donne des pistes et explore en profondeur les enjeux climatiques. Un animateur spécialisé s'occupe d'un groupe de 8 personnes pendant 2.5-3h. Un projet similaire à la fresque du climat et gratuit va se dérouler pour la première fois cette année dans 3 classes de Prilly. A évaluer par la suite s'il est transférable aux APEMS.

Au niveau financier, la première phase du plan climat est prévue. Avez-vous des pistes pour la suite ?

400'000-500'000 CHF/an pendant 4 ans sont prévus pour financer le PC. La suite du financement est encore inconnue. La ville de Lausanne prévoit 1 milliard d'investissement pour son plan climat. Toute proportion gardée, l'investissement restera considérable pour Prilly. Les financements seront transversaux car ils vont toucher différents domaines, le génie civil, le bâtiment, le service des travaux, etc. Certains investissements auront moins d'impact financier car ils seront déjà prévus mais simplement en accord avec la PC. Par exemple, un axe routier qui doit être requalifier le sera différemment pour être en adéquation avec le plan climat, tout en gardant le même montant d'investissement.

Avez-vous déjà créé un cahier des charges pour le ou la futur·e chargé·e de projet ?

Cette personne devra avoir une formation d'ingénieur·e en environnement ou de géographe. Son cahier des charges n'a pas encore été défini mais sera ciblé sur le PC. Le taux d'activité de 60 % a été pris en exemple sur Vevey et Renens. Pourquoi un contrat CDD et pas CDI ? Ceci est dû au financement encore temporaire du plan climat via la taxe énergétique.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°
09-2022 concernant l'élaboration d'un plan climat communal**

La réévaluation du plan climat est prévue tous les 5 ans, se situera-t-elle plutôt en début ou en fin de législature ?

Le plan climat sera opérationnel en 2023, le bilan aura lieu plutôt au début, voire au milieu de la prochaine législature. A noter qu'il y a une erreur dans le préavis : la rédaction du PC est prévue pour début 2023 et non 2022 (p.8).

Pourquoi une mise à jour tous les 5 ans ? C'est long.

Nous avons choisi 5 ans car c'est la durée d'une législature. De plus, les mesures vont prendre du temps à être mises en place puis à être évaluées. Des adaptations pourront toujours être réalisées en cours de route si nécessaire.

Le processus d'élaboration du plan climat semble trop lent vu l'urgence climatique. Pourquoi ne pas aller plus vite ?

Intégrer la population prend du temps. Nous préférons agir plus lentement ensemble que plus vite tout seul. De plus, c'est un outil qui va durer plusieurs années donc il est important de partir sur des bases solides.

Le tableau du budget de fonctionnement (p.9) n'est pas clair, où se trouvent les 117'200 CHF prévus pour les mandats ?

Les quatre premières lignes du budget de fonctionnement sont les charges pour le ou la chargé-e de projet. Les deux dernières lignes (frais manifestation, repas, honoraires énergie & env.) correspondent aux 117'200 CHF (107'200 + 10'000) trouvés plus haut.

Que comprennent les 50'000 CHF prévus pour l'assemblée citoyenne ?

Cette somme inclut deux week-end entiers gérés par le mandataire, ainsi que la préparation en amont de ces journées et le travail de rédaction en aval. La rétribution des experts et expertes mandatés est également comprise. Tous les profils de la population prilliérane seront représentés ; c'est un avantage par rapport à la démarche participative où seules les personnes intéressées y prennent part. Il sera bien entendu possible de refuser d'y participer.

Que comprennent les 10'000 CHF prévus pour la communication ?

Nous aurons besoin de réaliser des affiches et un logo pour le plan climat et peut-être de mandater un-e chargé-e de communication afin de promouvoir l'assemblée citoyenne.

Il est prévu d'investir 26'000 CHF pour inventorier les arbres. Ne vaudrait-il pas mieux économiser cette somme en évitant de faire l'inventaire des essences privées et de planter des arbres à la place ?

Il y a 4000 arbres à inventorier. Cela nous semble être un investissement plus important que de planter environ 26 arbres (il faut compter 1000 CHF par arbre TTC). Certaines personnes pourraient refuser que l'on vienne répertorier les essences sur leur parcelle mais nous sommes optimistes : pour les places de parc du domaine privé, nous avons eu 75 % de réponses, un taux très positif pour un sujet sensible. Un des mandataires potentiels travaille pour le site de Cery et connaît déjà le territoire, ce qui est un avantage notable.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°
09-2022 concernant l'élaboration d'un plan climat communal**

L'Agenda communal 2030 est-il en cours de rédaction ?

La rédaction de l'Agenda 2030 est liée à celle du programme de législature. Des ateliers sont organisés afin de définir les thématiques de gouvernance en lien avec la durabilité et seront la base pour ces deux documents.

Le programme de soutien PECC (Plan Energie et Climat Communal) du canton n'est proposé qu'aux petites communes sans personnel dédié à l'environnement, est-ce correct ?

Oui c'est juste. Actuellement le canton n'est pas contraignant mais plutôt incitatif en la matière. 10 % des communes vaudoises ont demandé un mandataire pour la rédaction du plan climat. Ce ne sera pas le cas à Prilly.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Madame la Présidente remercie Monsieur le Municipal Maurizio Mattia et Monsieur le chef de service Colin Jequier qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

La Présidente propose de faire un tour de table afin que chacun et chacune puisse s'exprimer au sujet du préavis

Un·e commissaire pense que le réchauffement climatique est inévitable. Il faut se concentrer sur l'adaptation à ce nouveau climat. L'argent qui est prévu pour la communication est un exemple de mauvais investissement. Il ou elle est choqué de l'intrusion de l'exécutif sur le domaine privé via l'inventaire des arbres. Le ou la commissaire souligne l'aspect positif du financement grâce à la taxe énergétique.

Un·e commissaire est convaincu·e par ce qui est proposé. Il n'est pas possible de faire l'économie d'un plan climat à l'heure actuelle. Il ou elle n'est pas d'accord concernant l'incursion dans la sphère privée ; un propriétaire ne peut, déjà à l'heure actuelle, pas faire ce qu'il veut sur sa propriété (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions).

Un·e commissaire pense que le réchauffement est en cours mais qu'il est nécessaire d'agir rapidement pour éviter le pire. Il n'y a aucun doute qu'un PC est nécessaire ; pour preuve, un grand nombre de communes s'y mettent. Une AC est un processus bien plus adapté que la démarche participative vu le meilleur investissement de la population qu'elle implique. Il ou elle relève la précision de Monsieur Jequier dans ses réponses.

Un·e commissaire soulève qu'un changement des mentalités et des adaptations sont nécessaires et que l'assemblée citoyenne est une garantie de démarrer un plan climat sur de bonnes bases. Il est toutefois souligné qu'un CDI pour le ou la chargé·e de projet aurait été plus adapté.

Pour un·e commissaire, l'AC est une démarche nouvelle, une plongée dans l'inconnu qui peut faire peur. Il ou elle reste convaincu·e qu'il faut agir et qu'il faut faire confiance à la Municipalité. Il ou elle s'étonne que, vu l'urgence de la situation, il n'y ait pas plus de mesures qui soient imposées aux propriétaires (installer des panneaux solaires ou des récupérateurs d'eau de pluie par exemple).

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 09-2022 concernant l'élaboration d'un plan climat communal

Selon un·e autre commissaire, les assemblées citoyennes se font d'avantage en Suisse alémanique. Il ou elle a été positivement marqué·e par la formation qui a été donnée sur les AC. La fresque du climat est quant à elle un outil simple qui permet de sensibiliser les participant·e·s.

Un·e commissaire pense que ce préavis est très théorique. Il ou elle aimerait que des actions simples soient appliquées de suite sur le domaine public, par exemple : éviter la tonte hebdomadaire des pelouses ou la taille massive des arbres à la piscine de Prilly. Une formation continue pour les membres de l'exécutif et le personnel communal serait judicieuse.

Un·e commissaire souligne que le nouvel architecte-paysagiste, Monsieur Astorg, pourra former l'administration communale sur les nouvelles pratiques adaptées au réchauffement climatique.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à 6 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention qu'elle accepte le préavis tel que présenté. La séance est levée à 19h45.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 09-2022
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de valider la création d'un poste de chargé de projet à 60% en CDD (contrat à durée déterminée) ;
2. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 139'200.- au budget 2022 pour la réalisation des différents mandats nécessaires à l'élaboration du plan climat;
3. de prélever au fonds Plan climat 9280.107 le montant de CHF 139'200 en 2022.

Au nom de la commission :

Lumia Claramunt

Camille Jeanmonod